



LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE SÉJOUR

VIE PRIVÉE ET FAMILIALE – ENTREE AVANT TREIZE (13) ANS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL (article L.313-11 2° du CESEDA)

1 . DOCUMENTS COMMUNS

- Formulaire de demande de titre de séjour
- Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - ✓ Passeport en cours de validité ;
 - ✓ attestation de demande de passeport émanant de l'Ambassade ou du Consulat de votre pays d'origine ;
 - ✓ carte consulaire
 - ✓ carte d'identité
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - ✓ facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location ou quittance de loyer (si locataire) ;ou taxe d'habitation ;
 - ✓ si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - ✓ en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5) ;
- 50€ à régler sous forme de timbres fiscaux (à déduire du visa de régularisation en cas d'accord)

2 . DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

- Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans : inscription dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs (1 document pour chaque semestre (6 mois) passé en France).
- Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que l'enfant a eu 13 ans : tout justificatif probant (1 par semestre).
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).